

G.G

Ruhengeri

4 novembre 1954.

3122 /JUST.4

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

A Monsieur le Chef du Service de la Justice
et du Contentieux
à

U S U M B U R A . -

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre n° 13/04/2220 du 19 octobre,
j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les noms des malades
mentaux incarcérés à la prison de Ruhengeri à la date du
31 octobre:

1. NTABARESHYA, homme
2. MBUZAMAMENEKO, homme.

Tous les deux ont été incarcérés par mesure de
tranquillité publique et pour être mis en observation.

Pour l'Administrateur de Territoire, a. i.

LE GARDIEN DE LA PRISON DE RUHENERI.-

A. DEVISSCHER.-

Ruhengeri



9892

Usumbura, le 19 octobre 54.

N° 13/04/2220

30/98 1/10/54 Usumbura
Monsieur l'Administrateur de Territoire

(T O U S)

Copie pour information à Monsieur le Résident
(Deux)

- Monsieur le Médecin Provincial à Usumbura

- Monsieur le Docteur PIRON à Usumbura

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

A la demande du Service Médical, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir une liste reprenant à la date du 31 octobre le nom des malades mentaux incarcérés dans la prison de votre territoire.

Vous voudrez bien distinguer entre Homme, femme, enfants et indiquer le motif de l'incarcération.

Une prompte réponse m'obligerait.

Le Chef du Service du Contentieux
et de la Justice, J.WESTHOF



184